

ADAPTER
L'EUROPE
AU CHANGEMENT
CLIMATIQUE



Faits
marquants



Déclaration
de Liège



Grands
enseignements

SOMMET CLIMATE CHANCE EUROPE 2024 WALLONIE



LE SOMMET CLIMATE CHANGE EUROPE 2024 WALLONIE

« Adaptation au changement climatique, Solutions basées sur la Nature et Résilience » s'est tenu au Palais des Congrès de Liège les 8 et 9 février 2024. Organisé par les ministres wallons du Climat et de l'Environnement, Philippe Henry et Céline Tellier, ainsi que l'Association Climate Chance, le Sommet a été un succès remarquable, le premier événement européen rassemblant les acteurs non-étatiques, dédié à l'adaptation au changement climatique.



PENDANT DEUX JOURS,

le Sommet a réuni près de 1 000 participants de plus de 20 nationalités, de nombreux réseaux européens et organisations d'acteurs non étatiques : entreprises, chercheurs, société civile et gouvernements locaux. Plus de 50 sessions ont été proposées, autour de 130 intervenants, experts et acteurs de terrain : 2 conférences plénières de haut niveau, des keynotes, 18 ateliers interactifs, un Pitch Corner, et des sessions de networking. L'événement a largement été relayé par les médias nationaux et internationaux, avec plus de 75 retombées presse, TV, radio ; RTBF, RTC, Le Soir, La libre, RTL, TV5 Monde, Euractiv...

DANS LE CADRE DU PACTE VERT POUR L'EUROPE,

les organisateurs ont cherché à contribuer aux travaux européens menés par la Présidence belge du Conseil de l'Union européenne.

À la fin du Sommet, les participants ont appelé à une action collective et coordonnée pour relever les défis posés par le changement climatique et protéger les populations, les écosystèmes et l'économie de l'Europe contre ses effets.

Le Sommet s'est conclu le vendredi 9 février 2024 avec la Déclaration de Liège sur l'adaptation au changement climatique, une feuille de route destinée aux acteurs non étatiques pour s'adapter aux changements climatiques en Europe, résultat d'un processus collaboratif.



LA DÉCLARATION

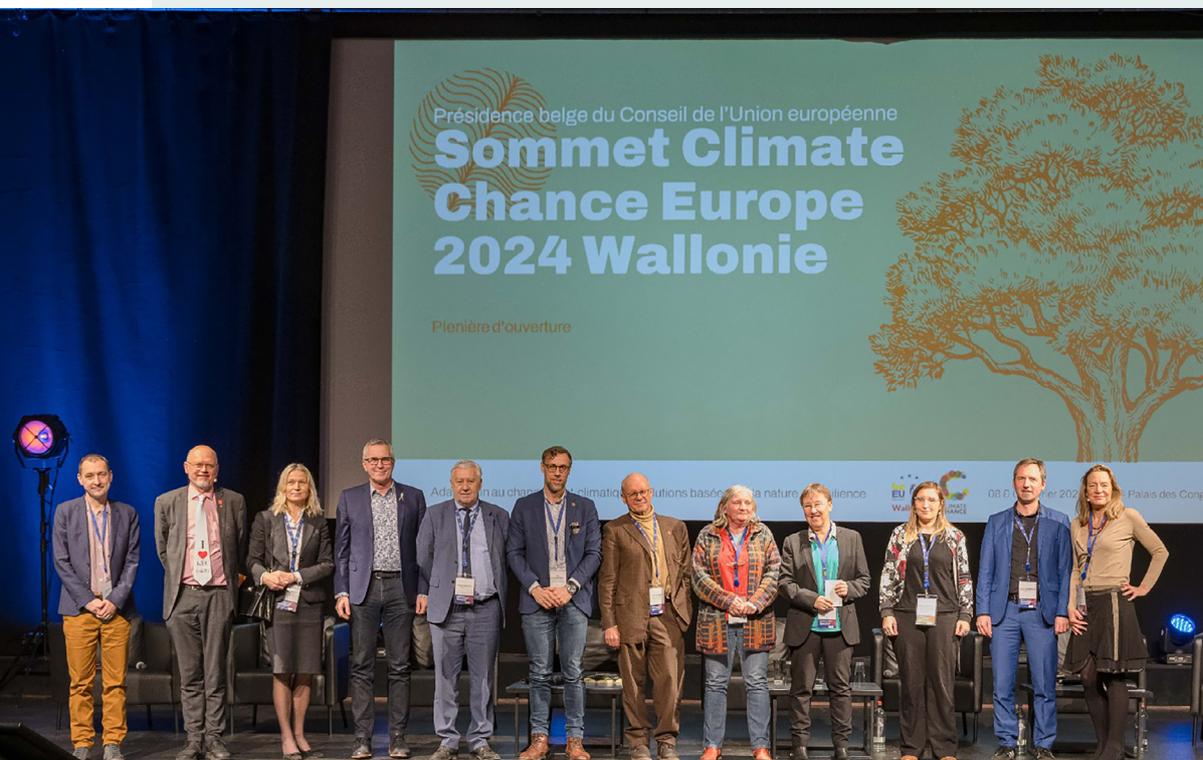
DE LIÈGE

a été signée par près de 100 organisations et réseaux, parmi lesquels figurent EUROCITIES, le réseau des grandes villes européennes, composé de plus de 200 membres ; le CCRE, la plus grande association de collectivités territoriales en Europe avec 1 million de représentants élus locaux européens ; Climate Alliance, le plus grand réseau de villes européennes dédié à l'action climatique (2 000 municipalités et communes) ; ICLEI Europe (plus de 2 500 autorités locales et régionales) ; CAN Europe (représentant plus de 1 700 ONG) ; UVCW, qui représente toutes les communes de Wallonie, CANOPEA (la fédération des associations environnementales en Wallonie) etc. La Wallonie et l'association Climate Chance, notamment dans le cadre de la Présidence belge du Conseil de l'Union européenne jusqu'au 30 juin, travailleront activement pour amplifier la portée des messages de plaidoyer et les recommandations concrètes de la feuille de route de l'adaptation au changement climatique des acteurs non-étatiques.

La Présidence belge du Conseil des ministres de l'Environnement de l'Union européenne entend adopter en juin 2024 d'importantes conclusions sur l'avenir des politiques environnementales européennes après 2024. Il est prévu que ces conclusions reprennent en particulier un passage pour chacune des trois grandes priorités de la Présidence belge, à savoir Transition juste ; Economie et circulaire ; Adaptation et résilience. Dans le cadre de cette troisième priorité, la Déclaration de Liège constitue une contribution majeure qui pourra nourrir les réflexions des Ministres européens de l'Environnement et du Climat.

L'ANNÉE 2024

est jalonnée de plusieurs événements et conférences autour des questions du changement climatique et de l'adaptation, autant d'opportunités de poursuivre le travail de plaidoyer entamé à Liège. Le 1er Forum mondial sur les bâtiments et le climat (Paris) et le 10^e Sommet européen des régions et des villes, organisés en mars, ont été l'occasion de mettre la Déclaration de Liège au cœur des discussions. Parmi les événements nationaux et internationaux majeurs à venir, citons notamment : les Assises Européennes de la Transition Énergétique (Dunkerque), l'EU Green Week et la COP29 (Bakou).



DÉCLARATION DE LIÈGE SUR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



CLIMATE
CHANCE



Wallonie

FEUILLE DE ROUTE
DE L'ADAPTATION
AU CHANGEMENT
CLIMATIQUE DES
ACTEURS NON-
ÉTATIQUES RÉUNIS LORS
DU SOMMET CLIMATE
CHANCE EUROPE 2024
WALLONIE

DANS LE CADRE
DE LA PRÉSIDENTIE
BELGE DU CONSEIL
DE L'UE

Nous, réseaux et organisations européens d'acteurs non étatiques – y compris des entreprises, des chercheurs, la société civile, les gouvernements locaux –, réunis à Liège pour discuter de l'avenir du Pacte vert pour l'Europe post-2024, en particulier en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique, les solutions fondées sur la nature (SfN) et la résilience,

- **RECONNAISSANT** l'impact croissant de notre modèle économique, de nos modes de consommation et de gestion des ressources et d'autres facteurs anthropiques sur la biodiversité et le climat, la fréquence et l'intensité croissantes des extrêmes climatiques dangereux et les effets néfastes qu'ils ont sur nos sociétés, avec des inégalités exacerbées, sur l'économie et l'écosystème, et reconnaissant par conséquent l'urgence de s'adapter au changement climatique ;
- **NOTANT** l'importance de renforcer la résilience des citoyens et des communautés dans l'éventualité d'une défaillance des systèmes socio-économiques, notamment en ce qui concerne la capacité à se procurer et à conserver les éléments essentiels au maintien de la vie (nourriture, énergie, médicaments) et le maintien d'un cadre démocratique qui préserve les droits humains fondamentaux ;
- **SOULIGNANT** que du fait la triple crise environnementale planétaire sans précédent (changement climatique, perte de la biodiversité et pollution), mais aussi les crises sociales, économiques et géopolitiques sont interconnectées et se renforcent mutuellement, une approche holistique est nécessaire, pour s'attaquer collectivement à ces menaces existentielles ;
- **RÉAFFIRMANT** que la meilleure politique d'adaptation est une politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre, que l'Union européenne a un rôle clé à jouer en termes d'exemplarité et d'influence sur les émissions des autres grands émetteurs mondiaux, et la nécessité de développer les politiques et de maintenir l'ambition initiale du Pacte vert ;

La Déclaration est officiellement remise à Alain Maron, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Transition climatique, de l'Environnement, de l'Énergie.



- **SOULIGNANT** la nécessité de fonder les stratégies d'adaptation sur la meilleure science disponible, telles que les scénarios d'augmentation des températures mondiales du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), les rapports du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) sur le déficit d'adaptation et les rapports de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) sur la perte de la biodiversité, et en tenant compte des engagements des États dans le cadre de l'Accord de Paris ;

- **NOTANT** avec inquiétude que la maladaptation, telle que définie par le GIEC, et les risques en cascade non gérés peuvent conduire à des résultats dramatiques et parfois irréversibles pour les écosystèmes et nos communautés. Ces risques peuvent créer des blocages menant à une utilisation intensive des ressources, ces blocages sont difficiles à inverser et exacerbent souvent les inégalités ;

- **RECONNAISSANT** que les populations précaires, en particulier les femmes et les personnes confrontées à de multiples discriminations, ont souvent moins d'influence sur la planification de l'adaptation et moins de bénéfices apportés par les politiques d'adaptation, et sont particulièrement exposées au risque de subir des dommages et des pertes d'emploi ;

- **SOULIGNANT** que, pour toutes les parties prenantes, en particulier les jeunes et les générations futures, le coût de l'inaction est plus élevé que le coût de l'action et que les incidences sociales des politiques d'adaptation doivent être prises en compte, dans une optique de progrès social et d'égalité entre les hommes et les femmes, conformément aux lignes directrices pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous, telles que définies par l'Organisation internationale du travail (OIT) ;

- **SOULIGNANT** les co-bénéfices potentiels des Sfn et des approches écosystémiques, en adoptant une approche basée sur les droits de l'homme et en assurant des garanties environnementales et sociales, pour faire face aux crises du climat et de la biodiversité tout en contribuant à la réduction des risques de catastrophe, à la sécurité alimentaire et hydrique, à la résilience et en bénéficiant à la santé, au bien-être et à l'économie des êtres humains ;

- **SOULIGNANT** l'importance d'une action multi-niveau et multi-acteur, impliquant les citoyens, les communautés, le secteur de l'éducation, les gouvernements locaux, les associations, les syndicats et le secteur privé, en collabo-

ration avec les institutions nationales et européennes et les autorités et organisations supranationales ;

- **SOULIGNANT** l'importance d'un système d'assurance qui préserve l'égalité entre les citoyens et les territoires, qui soit un acteur de la solidarité et de la prévention, qui ne laisse personne sans protection d'assurance et qui soutienne les parties prenantes dans leurs politiques d'intégration des risques ;

- **SOULIGNANT** qu'il est urgent d'aborder la crise mondiale de l'eau avec une stratégie globale de l'UE pour l'eau, un « Pacte bleu » de l'UE qui sera intégré dans le Pacte vert, et également dans toutes les politiques de l'UE ; soulignant la nécessité d'encourager la protection, la conservation et la restauration des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques et marins, qui jouent également un rôle clé dans la fourniture d'avantages et de co-bénéfices en matière d'adaptation au climat, tout en garantissant des sauvegardes sociales et environnementales, comme cela a été reconnu dans la conclusion du premier Bilan mondial de l'Accord de Paris ;

CONVENONS

COLLECTIVEMENT DE :

- **APPELER** tous les niveaux politiques ainsi que les acteurs non étatiques à faire de l'adaptation une priorité clé dans l'élaboration des politiques, à intégrer une culture de la prévention et de la résilience à tous les niveaux de gouvernance et à produire des évaluations des risques climatiques et environnementaux afin d'informer et de renforcer les futurs plans d'adaptation.

- **MOBILISER** les gouvernements locaux, le secteur privé, y compris les assureurs et les investisseurs, les syndicats et la société civile, en les impliquant dans la conception de plans et de politiques d'adaptation locaux et régionaux ascendants et tenant compte de la dimension de genre.

- **S'ENGAGER** à adopter une approche locale et régionale des questions d'adaptation, dirigée par et basée sur les communautés, en tenant compte de la diversité des vulnérabilités et de leur caractère local. Le financement, la mobilisation et le renforcement des capacités des initiatives au niveau des communautés et des autorités locales, conduisant à une participation significative dans les processus démocratiques, sont importants pour le succès des politiques d'adaptation.

EXHORTER LES DÉCIDEURS À TOUS LES NIVEAUX DE L'UE, COMPTE TENU DE LEUR RÔLE ESSENTIEL ET DE PREMIER PLAN SUR LES QUESTIONS CLIMATIQUES, À :

- **ACCÉLÉRER** la mise en œuvre des politiques d'adaptation, de résilience et des projets SfN, en intégrant les vulnérabilités liées au genre, le travail de soins rémunéré et non rémunéré, la communication et la formation sensibles au genre, ainsi que le suivi et l'évaluation des actions sensibles au genre, à la hauteur des défis auxquels nous sommes confrontés et alignés sur les recommandations scientifiques.
- **DEMANDER** à la Commission européenne de mettre à jour et d'accroître l'ambition de ses politiques au-delà de sa stratégie d'adaptation 2021, en abordant les vulnérabilités et les besoins politiques identifiés dans la première évaluation des risques climatiques de l'UE menée par l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), et en reliant les considérations d'adaptation au climat au contexte plus large de résilience régionale. En particulier :
 - **Mettre en œuvre** le Pacte vert pour l'Europe pour construire une Europe socialement juste et résiliente, atténuer le changement climatique, stopper la perte de biodiversité et limiter l'utilisation des ressources, y compris l'eau, et intégrer les objectifs de l'UE en matière d'égalité entre les hommes et les femmes.
 - **Fixer** des objectifs intermédiaires et des jalons pour ouvrir la voie à l'objectif de résilience de la stratégie pour 2050, y compris des indicateurs pour suivre les progrès sur le terrain, à la suite du Conseil consultatif scientifique européen sur le changement climatique.
 - **Élaborer** des propositions concrètes pour intégrer l'adaptation à tous les niveaux de gouvernance et dans les politiques sectorielles, en particulier dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie, de l'énergie et des transports, en montrant qu'une économie plus verte et résiliente préservera et créera des emplois qui réduiront les inégalités et créeront une société plus sûre et plus prospère favorisant l'entrepreneuriat et l'innovation verts et sociaux.
 - **Consacrer** une part suffisante des fonds et des nouvelles ressources de l'UE aux SfN, en lien avec les stratégies

de restauration de la biodiversité, et aux projets locaux d'adaptation et de prévention, et veiller à ce que les fonds soient plus facilement accessibles aux initiatives menées par les communautés et les autorités locales lors de l'examen du prochain cadre financier pluriannuel (CFP) de l'UE pour la période 2028-2034.

- **Créer** des plateformes de partage des connaissances et de renforcement des capacités concernant les mécanismes de financement, en intégrant des lignes directrices sur les garanties environnementales et sociales, qui soient accessibles et adaptées à toutes les parties prenantes publiques ou privées ayant le pouvoir de concevoir et de mettre en œuvre des actions en matière d'adaptation et de SfN.
- **Éliminer** progressivement les subventions nuisibles à la biodiversité et au climat, et mettre activement en œuvre les stratégies « Biodiversité 2030 » et « De la ferme à la table », en intégrant des mesures tenant compte de l'égalité des sexes et une approche ascendante « bottom-up ».
- **Faire progresser** la compréhension de ce que signifie et comment rendre opérationnelle une transition juste en matière de politiques d'adaptation et de stratégies de renforcement de la résilience.
- **S'ENGAGER ET CONCRÉTISER** la négociation internationale sur le climat afin de fixer un « nouvel objectif collectif sur le financement climatique » en tenant compte des besoins et des priorités des pays en développement, ainsi qu'avancer sur l'importance de la réforme de l'architecture financière multilatérale en profitant de l'occasion offerte par les discussions sur le Sommet de l'avenir de l'ONU.
- **PROMOUVOIR** les meilleures pratiques en matière de conception des politiques – suivi en continu, rapportage et vérification « MRV, monitoring, reporting and verification » – qui considèrent l'adaptation, la résilience, les SfN, ainsi que la prévention de la maladaptation comme des éléments nécessaires au succès, à l'efficacité, à la qualité et au bien-être, dans les limites de la planète
- **SOULIGNER** l'importance de la prise en compte des questions d'adaptation dans le cadre des marchés publics de l'UE.
- **PRENDRE EN COMPTE**, dans une société européenne où la majorité de la population vit dans les villes, l'importance d'une planification urbaine et de l'habitat qui tienne compte de l'accélération du besoin d'adaptation à la triple crise planétaire, en particulier en termes de santé.

- **CONCEVOIR** des politiques territoriales de développement et d'adaptation durables basées sur la pertinence des territoires ruraux pour la biodiversité et les SfN, qui prennent en compte les liens fonctionnels entre les territoires ruraux et urbains et leurs environnements naturels.
- **FAVORISER** le développement des connaissances, l'enseignement et l'échange d'apprentissage itératif, basé par exemple sur le MRV mentionné ci-dessus et la recherche scientifique pertinente, sur la planification et l'action d'adaptation au climat, afin de stimuler l'innovation et la collaboration transnationale, y compris à tous les niveaux territoriaux et de gouvernance, et de tirer effectivement des enseignements de l'action sur le terrain.
- **INCITER** fortement le secteur privé et le secteur financier à augmenter les investissements dans l'adaptation en suivant l'approche holistique de cette déclaration.

En conclusion, cette déclaration démontre notre engagement collectif à nous adapter aux défis posés par le changement climatique, sans préjudice de nos engagements à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à restaurer le rôle et la fonctionnalité de la biodiversité. C'est un appel à l'action, ancré dans l'esprit du Pacte vert pour l'Europe, qui encourage la coopération, la résilience et la responsabilité partagée pour le bien-être de nos communautés et de la planète.

LA DÉCLARATION DE LIÈGE EST SOUTENUE PAR



* DISCLAIMER : Ce projet a été rendu possible par la Wallonie dans le cadre de l'organisation du Sommet Climate Chance Europe à Liège. Ce document reflète les opinions des signataires et le Gouvernement wallon n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans ce document.

SYNTHÈSE

DU SOMMET

CLIMATE

CHANCE

EUROPE 2024

WALLONIE

THÈMES

ÉMERGENTS ET

ENSEIGNEMENTS

Ce document résume les enseignements clés qui ont émergé des débats, des discussions et des présentations de projets lors du Sommet, ainsi que les points inclus dans la Déclaration de Liège, organisés en dix axes d'action.

Il présente les principaux défis à relever pour faire progresser l'adaptation au changement climatique en Europe, tels qu'ils ont été ressentis par les acteurs qui ont participé au Sommet, ainsi que les recommandations politiques issues de nos réflexions collectives. Il met également en lumière des exemples de bonnes pratiques qui sont déjà mises en œuvre et qui peuvent être répliquées et étendues à l'ensemble du continent.





Mettre au même niveau politiques d'atténuation et d'adaptation

LE DÉFI

La meilleure politique d'adaptation est une politique qui réduit les émissions de gaz à effet de serre. Ce constat a été souligné par plusieurs intervenants lors des plénières et des ateliers, qui ont évoqué les limites strictes de l'adaptation, étant les limites des changements physiques au-delà desquelles l'adaptation est impossible. Il est nécessaire de poursuivre les efforts d'atténuation afin de rester dans le périmètre possible de l'adaptation. L'adoption de politiques qui [créent des synergies](#) entre l'adaptation et l'atténuation peut rendre les deux plus efficaces.

Dans un même temps, un consensus général a émergé sur le besoin urgent de s'adapter. L'Europe se réchauffe [plus rapidement](#) que le reste du monde et connaît des événements climatiques plus intenses et plus fréquents, ce qui accentue les inégalités entre les hommes et les femmes et fait payer un tribut particulier aux populations socialement discriminées et vulnérables. En 2023, plusieurs records de température ont été battus. Les inondations de 2021 en Wallonie ont également contribué à la construction d'un discours sur le besoin de renforcement de la résilience. Des efforts à grande échelle sont nécessaires pour mettre l'adaptation sur le même pied d'égalité que l'atténuation et pour intégrer des mesures d'adaptation socialement et équitables en matière de genre à tous les niveaux et secteurs politiques.

RECOMMANDATIONS

Garantir une **importance égale** aux priorités d'atténuation et d'adaptation à tous les niveaux de la politique climatique, comme le prévoient l'accord de Paris, la loi européenne sur le climat, le règlement sur la gouvernance de l'union de l'énergie et de l'action pour le climat, et d'autres lois nationales.

Adopter une approche plus cohérente et coordonnée qui tienne compte **des synergies et des compromis** entre les politiques d'atténuation et d'adaptation, et se concentre sur des mesures dites « sans-regret » qui intègrent ces deux aspects.

Mettre en œuvre le **pacte vert pour l'Europe** afin de construire une Europe socialement juste et résiliente, d'atténuer le changement climatique, stopper la perte de biodiversité et de limiter l'utilisation des ressources, y compris l'eau ; et veiller à traduire les objectifs du Pacte vert en objectifs réalisables à tous les niveaux de gouvernance, en accordant une attention particulière aux niveaux régionaux et locaux.

Renforcer **l'ambition européenne en matière d'adaptation**, allant au-delà de la [Stratégie d'Adaptation de 2021](#) et en s'attaquant aux risques identifiés par l'évaluation européenne des Risques Climatiques préparée par l'Agence européenne pour l'environnement.

EXEMPLES DE BONNE PRATIQUE

L'approche de la **Convention des Maires** se concentre sur les trois piliers de l'atténuation, de l'adaptation et de la précarité énergétique. Ces piliers encourageant les villes signataires à développer des plans d'action intégrés pour l'énergie durable et le climat, en commençant par des inventaires de base des émissions et des évaluations des risques et de la vulnérabilité, et en poursuivant avec des politiques ciblant les villes à faible émission de carbone et résilientes au changement climatique.



Baser les politiques, leurs plans d'actions et investissements sur des analyses scientifiques et holistiques des risques et dangers climatiques

LE DÉFI

Les échanges du Sommet ont réaffirmé l'interdépendance des crises planétaires actuelles du changement climatique, de la perte de biodiversité et de la pollution, ainsi que la nécessité d'aborder les risques environnementaux d'une perspective holistique. Les rapports périodiques du [Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat \(GIEC\)](#), de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques ([IPBES](#)) et d'autres organismes internationaux fournissent l'état le plus définitif de l'environnement, et même des scénarios pour l'avenir. La mise en œuvre des Contributions déterminées au niveau national (CDN) actuelles des pays sous l'Accord de Paris limiterait au mieux le réchauffement qu'à **2,5-2,9°C**. Le cadre des neuf limites planétaires, [élaboré](#) en 2009 et [quantifié](#) plus récemment en 2023, donne une vision de « l'espace de sécurité » pour l'humanité. Six des neuf limites ont déjà été dépassées. Les politiques actuelles de l'UE et des États se concentrent principalement sur des « [scénarios intermédiaires](#) » et négligent les scénarios extrêmes, ce qui entraîne une plus grande exposition aux risques. Outre les risques physiques, il y a également les inégalités socio-économiques issues de notre modèle économique, qui intensifient davantage les impacts des phénomènes climatiques extrêmes sur notre société. Tous ces éléments créent un système de risques liés et en cascade, qui peuvent également varier d'un pays à l'autre, au sein d'un pays et même d'une région à l'autre et d'une ville à l'autre. L'évaluation de ces risques marque

le début du [cycle](#) de la politique d'adaptation et doit être considérée à chaque niveau afin de prendre des mesures efficaces. Ces risques doivent également être intégrés dans les décisions relatives aux actions et aux investissements futurs, afin de garantir des sociétés et infrastructures résilientes au changement climatique.

RECOMMANDATIONS

Adopter **une approche holistique et interconnectée** lors de l'élaboration des politiques d'adaptation, en tenant compte des ressources disponibles et des neuf limites planétaires, et en appliquant les principes « Observer - Comprendre - Décider ».

Prendre en compte les effets en cascade des risques et aléas climatiques en réalisant des **analyses de risques** approfondies et en utilisant des **outils de soutien fondés sur des données** pour concevoir des politiques d'adaptation dans tous les secteurs, dans le cadre d'une approche de « maintenance prédictive ».

Aligner toutes les politiques, actions et décisions d'investissement futures sur des **trajectoires de réchauffement de référence**, fondées sur les données scientifiques les plus récentes, en s'appuyant sur les connaissances d'organismes spécialisés tels que le GIEC, l'IPBES et le Conseil consultatif scientifique européen sur le changement climatique.

Intégrer les enjeux de l'adaptation et de l'économie circulaire dans les **marchés publics**, qui peuvent agir comme un puissant levier de changement du marché.

EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

Grenoble 2040 : Utilisation du cadre scientifique de la théorie Donut, développé par Kate Raworth, pour visualiser la situation de Grenoble en termes de limites planétaires et de satisfaction des besoins humains fondamentaux.

Échelle de performance CO₂ : Cet outil, développé par la fondation SKAO, aide les acheteurs publics à sélectionner des entreprises alignées aux objectifs de transition et de résilience plus verts et justes.



Favoriser l'intégration verticale des niveaux sous nationaux dans la planification et les politiques d'adaptation

LE DÉFI

L'intégration verticale pour l'adaptation est le [processus](#) de créer des liens intentionnels et stratégiques entre les niveaux local, infranational, national, transfrontalier et international, à travers les phases de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation. Les deux jours de discussion ont souligné l'importance des niveaux locaux et régionaux de gouvernance en raison de la nature locale de l'adaptation, tout en attirant l'attention sur la nécessité d'une meilleure coordination entre les différents niveaux. Aujourd'hui, seuls 14 % des membres du [CCRE](#) participent à l'élaboration des plans nationaux sur l'énergie et le climat. Au niveau européen, les cadres européens et nationaux pour la planification de l'adaptation sont bien définis par la loi européenne sur le climat et le règlement sur la Gouvernance de l'union de l'énergie. L'action infranationale reste largement volontaire, témoignant d'une forte dynamique « top-down », mais souligne également la nécessité de renforcer les capacités locales, ce qui se fait actuellement grâce à des initiatives comme la [Mission de l'UE sur l'adaptation au changement climatique](#) ou la [Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie](#), mais qui doit être mise à l'échelle. Les intervenants ont également souligné les limites de l'action volontaire, au-delà desquelles des efforts doivent être faits pour intégrer les gouvernements locaux.

RECOMMANDATIONS

Rapprocher les démarches « **top-down** » (qui imposent des obligations légales aux niveaux inférieurs) et les démarches « **bottom-up** » (qui reposent sur la participation volontaire et proactive des autorités locales) afin d'élaborer un cadre qui garantisse un soutien et une liberté adéquats aux niveaux locaux.

Impliquer les gouvernements locaux, leurs besoins et leurs connaissances dans les plans opérationnels d'adaptation, dans la mesure où ils ont une meilleure compréhension des lacunes à combler à leur niveau ; inclure les gouvernements locaux, dès la phase d'élaboration et tout au long du cycle politique, dans les plans nationaux pour l'énergie et le climat.

Améliorer **l'accès au financement et au renforcement des capacités pour** la mise en œuvre des plans d'adaptation pour les gouvernements locaux et régionaux, et rendre les ressources clés (ex. rapports de l'AEE, outils de soutien, etc.) disponibles dans les langues locales et adaptées aux contextes locaux.

Renforcer les cadres locaux pour la collecte et l'utilisation des **données** climatiques et socio-économiques, au début du cycle politique pour alimenter les évaluations des risques et de vulnérabilité à l'échelle des territoires, et lors des phases de suivi et d'évaluation pour mieux informer le cycle suivant.

Généraliser la pratique des **évaluations locales** des risques et des vulnérabilités au niveau des régions et des gouvernements locaux, qui ne sont actuellement exigées que dans certains États membres.

EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

Espace de collaboration multi-niveaux à **Valence**, Espagne : Ce cadre promeut la coordination entre la ville et le gouvernement régional, ainsi qu'avec d'autres parties prenantes, dans le contexte de la Mission Adaptation de l'UE.

Les **Climate Action Regional Offices** en Irlande constituent des éléments de coordination de gouvernance multi-niveaux tout en soutenant les municipalités dans leur travail, et agissent également en tant que centres de connaissance.

Les centres de connaissances nationaux pour les informations sur l'adaptation (ex. **France**, **Grèce**), ainsi que les centres climatiques régionaux (ex. **Wallonie**, **Flandre** en Belgique) qui permettent aux acteurs politiques infranationaux d'accéder à un plateforme unique pour les informations sur l'adaptation.



Favoriser l'intégration horizontale de la planification et des politiques sectorielles d'adaptation

LE DÉFI

Le changement climatique touche tous les secteurs de l'économie et s'adapter à ses effets nécessite une action coordonnée dans l'ensemble de ces secteurs : énergie, transports, bâtiments, eau, alimentation et agriculture, tourisme, et aires. L'intégration horizontale entre les différents secteurs d'activité et l'intégration de l'adaptation dans les politiques sectorielles évoluent, mais doivent être renforcées. Les mesures prises dans un secteur ne doivent pas être isolées de celles prises dans d'autres secteurs. Plusieurs sessions du Sommet ont appelé à casser les silos et à travailler ensemble entre les secteurs et les départements à différents niveaux de gouvernance, mais aussi entre les groupes d'acteurs (gouvernements locaux, société civile, entreprises, etc.). L'implication du secteur privé, tant dans l'adaptation de ses propres activités que dans la mise en œuvre de mesures d'adaptation plus larges, est cruciale.

RECOMMANDATIONS

Appeler à un nouveau cadre juridique, tel qu'une **loi européenne sur l'adaptation au climat**, qui garantit l'intégration de l'adaptation dans toutes les politiques sectorielles.

Mettre en œuvre un **Pacte bleu européen**, en complément du Pacte vert européen ; adopter une loi européenne sur l'eau et la résilience climatique, afin d'avoir des mesures juridiquement contraignantes et une meilleure mise en œuvre des politiques existantes, pour intégrer la protection des zones humides afin d'atteindre les objectifs européens environnementaux.

Intégrer les **enjeux des systèmes énergétiques** à une réflexion plus large de résilience, notamment le stockage des énergies renouvelables, la modernisation et la protection des infrastructures énergétiques contre les phénomènes climatiques extrêmes, afin d'assurer un approvisionnement en énergie ininterrompu.

Implémenter l'engagement de la Commission européenne « **zéro artificialisation nette 2050** » et soutenir tous les acteurs dans la présentation de plans de rénovation assurant un réel découplage entre l'utilisation des ressources naturelles et leurs émissions directes et indirectes de CO₂.

Harmoniser les nouvelles normes européennes de reporting établies par la directive européenne « Corporate Sustainability Reporting Directive » (**CSRD**), le règlement européen « Sustainable Finance Disclosure Regulation » (**SFDR**), et potentiellement la « Corporate Sustainability Due Diligence Directive » (**CSDDD**), afin de garantir la transparence, la responsabilité et la comparabilité de **l'action climatique du secteur privé**, ainsi que son impact socio-économique.

EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

Le **Centre d'évaluation des risques liés au climat et environnementaux** (CERAC) en Belgique est lié aux politiques de sécurité et n'est pas cloisonné dans les politiques environnementales. Il aide à intégrer l'adaptation dans toutes les politiques et inclut également, pour la première fois, les risques liés à la biodiversité.

Des projets tels que **MOVING** (Mountain Valorisation through Interconnectedness and Green Growth) montrent l'intégration horizontale de l'adaptation entre les secteurs et les acteurs à l'échelle d'une économie de montagne.

La ville de Francfort adopte une approche intégrée de **l'adaptation** et de l'atténuation. Différents services municipaux travaillent ensemble, en tenant compte tous aspects de la ville (espèces, eau, social, mobilité, etc.).

Utilisation plus large de la méthodologie **ACT Adaptation** pour évaluer les stratégies d'adaptation du secteur privé, afin d'identifier les points forts et ceux à améliorer.



Prendre en compte la vulnérabilité des villes dans la planification urbaine

LE DÉFI

Les villes accueillent des populations importantes, un environnement bâti, des infrastructures et d'autres ressources, et l'urbanisation génère une plus grande vulnérabilité et une plus grande exposition au changement climatique, entraînant [des risques et des impacts plus concentrés](#). L'adaptation urbaine était particulièrement centrale lors du Sommet, suscitant des réflexions sur les modèles de développement urbain qui accentuent les risques climatiques liés à des phénomènes tels que les îlots de chaleur urbains, l'élévation du niveau de la mer ou les inondations, ainsi que sur la répartition de ces risques au sein de la population d'une ville.

Les liens et les dépendances entre les territoires urbains et ruraux dans ce contexte ne peuvent être ignorés. Les différentes discussions ont pointé la nécessité de réévaluer les espaces physiques et sociaux que les villes occupent et de réimaginer leur organisation, en laissant plus de place à la nature (verdure, eau...), à des circuits locaux plus courts et à des quartiers plus animés, plus solidaires et plus résilients sur le plan social.

RECOMMANDATIONS

Favoriser une **approche intégrée** des politiques urbaines d'atténuation et d'adaptation qui facilite la mise en œuvre, en optimisant l'utilisation des ressources disponibles au niveau local.

Promouvoir les politiques d'adaptation urbaine dans les différents secrétariats municipaux et départements au niveau de la ville et les intégrer dans les outils existants de **planification territoriale et foncière**; intégrer les **plans urbains sectoriels**, en particulier les plans de mobilité urbaine, aux plans climatiques afin d'éviter que certaines mesures ne l'emportent sur d'autres et que les efforts ne fassent double emploi.

Mettre à jour et améliorer constamment les **plans de gestion des risques urbains** qui font partie d'une planification plus large de l'adaptation (par exemple, les plans d'inondation, les plans canicule).

Diversifier les modèles de planification urbaine, en s'inspirant autant des dernières avancées technologiques que des connaissances autochtones, tout en opérationnalisant les solutions avec la participation des citoyens. Encourager davantage la **coopération entre les villes**, en particulier entre les grandes, moyennes et petites villes, afin de mutualiser les connaissances et les expériences.

EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

Les **villes éponges** absorbent l'excès d'eaux pluviales, filtrent et libèrent l'eau lentement, réduisant ainsi le risque d'inondation. Elles utilisent les solutions fondées sur la nature comme les zones humides, les voies vertes, les parcs, les jardins de pluie, les toits verts et les bio-récipients. La ville d'Eupen et des projets comme **Rewet** pilotent ces solutions.

SlowHeat développe les connaissances et renforce la résilience en explorant et en co-construisant l'idée et la pratique de la vie à basse température et de la faible consommation énergétique dans les bâtiments.

Les Rives Ardentes est une initiative à Liège visant à transformer un ancien site industriel en éco-quartier modèle pour la durabilité et l'innovation urbaine. Le projet se concentre sur la création d'un espace de vie qui intègre des solutions écologiques avancées tout en favorisant une communauté dynamique et inclusive.

Le **Laboratório da Paisagem**, co-fondé par le conseil municipal de Guimarães, réunit des chercheurs et des citoyens afin de mieux comprendre la dynamique du paysage et le tissu économique du territoire, et de fournir des éléments pour la gestion locale des terres et les processus de planification.



Promouvoir et soutenir les actions menées par les citoyens, les jeunes et les communautés

LE DÉFI

Entre 2013 et 2019, [la majorité](#) des mesures d'adaptation répertoriées dans une littérature académique ont été mises en œuvre au niveau local, les individus et les ménages étant les principaux acteurs (représentant jusqu'à 64 % de la littérature). Tout en soulignant l'importance des approches « bottom-up » en matière d'adaptation, le rôle des citoyens et des communautés, qui agissent en tant que gardiens de leurs propres habitats, a également été mis en avant. Il s'agit de mieux impliquer les citoyens, dont les jeunes, qui forment la ligne de front de la lutte contre le changement climatique, et aux communautés, afin de garantir leur participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des mesures d'adaptation. Les initiatives menées par les communautés doivent également s'inscrire dans un cadre systémique plus large et aboutir à un changement social collectif – un processus qui est actuellement [entravé](#) par un manque de soutien et de programmes de financement adéquats aux niveaux européen, national, régional et local.

Parallèlement, une mobilisation des citoyens est également nécessaire pour assurer une plus grande sensibilisation aux questions d'adaptation et la participation à l'adaptation au changement climatique, [essentielle](#) à la réussite de la mise en œuvre des actions prévues.



RECOMMANDATIONS

Promouvoir l'engagement des citoyens, des jeunes et des communautés locales en créant des forums d'échange, soutenant la participation de tous, et donnant du pouvoir aux citoyens par le biais d'initiatives telles que les budgets climatiques municipaux participatifs.

Développer une culture conjointe du risque et de la gestion des impacts du changement climatique avec des communautés locales.

Diversifier **les outils existants pour la participation des citoyens** à chaque étape du cycle de planification et de mise en œuvre des **politiques** en intégrant les leçons tirées des expériences.

Mettre en place des **mécanismes de financement appropriés** pour les initiatives d'action climatique menées par les citoyens, les jeunes et les communautés locales, et garantir un accès juste et équitable à ces mécanismes.

EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

Le **Manifeste « Time for Collective Action »**, le résultat d'un processus de consultation en cours depuis un an, initié par ECOLISE, présente les initiatives menées par les communautés dans le cadre du Pacte vert européen, contribuant ainsi à dix propositions de politiques de développement local transformatrices menées par les communautés. Ces propositions fournissent un cadre pour les discussions sur le rôle des communautés dans la réalisation d'un changement systémique transformateur et leur lien avec les politiques de l'UE. Utilisation plus large d'outils tels que le **manuel pratique d'engagement des parties prenantes et des citoyens** par les régions et les municipalités participant à la mission de l'UE sur l'adaptation au changement climatique ou signataires de la Convention des Maires, en combinant avec des outils tels que l'outil de soutien à l'adaptation régionale ou urbaine (**RAST, UAST** pour les villes signataires de la Convention).

Projets de ceintures alimentaires en Wallonie, initiés par les citoyens et soutenus par les autorités locales. Les projets comprennent, entre autres, « **Good Food** » ou « **Manger Demain** ».

Les **jardins potagers sociaux** à Utrecht ont contribué à renforcer l'unité entre les habitants des quartiers ayant de tels jardins, tout en renforçant l'engagement des habitants en faveur de la durabilité locale.



Envisager les politiques d'adaptation comme vecteur de justice sociale, notamment d'intégration des questions de genre

LE DÉFI

Dans son préambule, la Déclaration de Liège reconnaît que les populations précaires, en particulier les femmes et les personnes victimes de discriminations multiples, risquent d'être plus durement touchées par le changement climatique et d'avoir moins d'influence sur la planification de l'adaptation. Elles sont également [plus impactées](#) par les politiques d'adaptation, étant plus susceptibles de supporter les coûts de l'adaptation et plus exposées au risque de déplacement. Les échanges lors du Sommet ont également pointé les difficultés liées à la prise en compte du travail de soin non-rémunéré ou de l'économie informelle dans les stratégies d'adaptation, ainsi que la nécessité d'intégrer des considérations de justice sociale dans les politiques d'adaptation. Les instruments actuels de la politique climatique de l'UE font preuve d'une [reconnaissance limitée](#) et d'une compréhension étroite des impacts négatifs qu'ils pourraient générer, notamment en termes d'inégalité. Le double rapport entre l'adaptation et les politiques sociales doit être pris en compte : les impacts socio-économiques des politiques d'adaptation pour les groupes les plus vulnérables, ainsi que le potentiel des mesures d'adaptation à fournir des avantages socio-économiques à ces groupes.

RECOMMANDATIONS

Intégrer **une approche sensible au genre** dans la planification et la mise en œuvre des politiques d'adaptation, tenant compte des résultats et des impacts liés au genre dans le suivi et l'évaluation de ces politiques.

Mieux intégrer, de manière plus cohérente, **les évaluations de l'impact socio-économique** tout au long du cycle de la politique d'adaptation, à tous les niveaux de gouvernance; intégrer des critères sociaux dans le déboursement des fonds pour les projets d'adaptation au climat.

Intégrer **les questions d'adaptation dans les politiques sociales**, en alignant les priorités, les objectifs et les flux de financement des politiques sociales aux trajectoires climatiques.

Investir davantage dans des **logements sociaux résilients au changement climatique**. C'est dans ce secteur que la justice sociale et l'adaptation du logement peuvent être combinées, en développant des stratégies d'adaptation dans le secteur du bâtiment prenant en compte les différences de conditions de vie et ciblant spécifiquement les quartiers où vivent ces populations vulnérables, beaucoup plus exposées aux risques climatiques.

EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

Le **projet COGITO** développe et analyse des scénarios de neutralité carbone à Bruxelles, créant des voies pour atteindre les objectifs environnementaux (adaptation) et répondre à la justice sociale en matière de logement, de mobilité, d'espaces verts... L'objectif principal du **Shared Green Deal** est de stimuler les actions partagées sur les initiatives du Pacte vert à travers l'Europe, en fournissant des outils de Sciences Humaines et Sociales (SSH) pour soutenir la mise en œuvre de 8 domaines politiques du Pacte vert, au niveau local et régional.

Le Pacte Logement-Énergie de la Coalition Climat en Belgique est un ensemble d'actions clés conçues pour réduire considérablement nos émissions de gaz à effet de serre dans l'ensemble du secteur et pour réaliser le droit à un logement de qualité et abordable pour tous.



Financer l'adaptation au moyen d'outils et d'approches innovants

LE DÉFI

Il est reconnu que le coût de l'inaction face au changement climatique est beaucoup plus élevé à long terme que le coût de l'action, pour toutes les parties prenantes. Néanmoins, [les flux de financement climat](#) consacrés à l'adaptation représentent à eux seuls moins de 5 % du total, tandis que les financements « à double avantage » ciblant l'adaptation et l'atténuation représentent 5 % de plus. En Europe, l'un des principaux obstacles à l'adaptation identifiés par le GIEC est la [mobilisation insuffisante](#) des financements. Au niveau de l'UE, le cadre financier pluriannuel 2021-27 garantit qu'au moins 25 % du budget européen soit consacré à des dépenses liées au climat, et des mécanismes de suivi permettent de s'assurer que les objectifs soient atteints. Cependant, les États membres ont [indiqué](#) qu'ils avaient plus de difficultés à retracer les dépenses d'adaptation et que la plupart des fonds destinés à l'adaptation provenaient des fonds de l'UE. Les évaluations actuelles des coûts se limitent aux niveaux fédéral ou sectoriel, tandis que les documents de planification de l'adaptation mentionnent rarement des budgets ou des flux de financement spécifiques. Ainsi, outre la nécessité de mobiliser davantage de fonds pour l'adaptation en général, il est également nécessaire de mieux suivre les flux de financement actuels et, comme l'ont fait remarquer les participants du Sommet, de trouver des moyens de rendre ces fonds plus accessibles aux acteurs locaux afin qu'ils puissent mettre en œuvre leurs plans d'adaptation.

RECOMMANDATIONS

Intégrer l'adaptation et la prévention des risques dans la prise de décision et de mise en œuvre des fonds de l'UE dans tous les secteurs ; remédier aux politiques et aux mécanismes financiers existants de l'UE qui peuvent accentuer les vulnérabilités aux risques climatiques, particulièrement dans le domaine des infrastructures. Réaliser des évaluations approfondies des **coûts des mesures d'adaptation** à tous les niveaux de gouvernance, en particulier au niveau local, et inclure les impacts socio-économiques à moyen et long terme des politiques dans les analyses coûts-avantages ; inclure le coût de l'inaction dans les considérations politiques, à la fois au niveau privé et public.

Harmoniser les politiques publiques européennes relativement fragmentées afin de garantir un financement adéquat de l'adaptation, en mettant l'accent sur **l'accessibilité** financière des interventions politiques et sur l'optimisation du rapport **coût-efficacité à long terme**. Élaborer une **définition et un suivi** plus uniformes des flux de financement de l'adaptation par le biais d'instruments tels que la Facilité pour la Relance et la Résilience, le programme LIFE, Horizon Europe, les fonds de cohésion de l'UE, le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen+, le Fonds de transition juste et d'autres encore.

Explorer et **rendre opérationnelles de nouvelles sources** de financement pour l'adaptation, telles que le SEQE-UE pour financer les plans d'adaptation locaux ; sensibiliser les décideurs locaux aux sources de financement disponibles.

EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

Appliquer des méthodologies telles que les **coûts par activité** aux projets d'adaptation au niveau européen. Cette méthode est directement liée à la méthodologie de l'intervention et aux résultats attendus. Elle est relativement précise ; si les coûts des éléments sont connus, il y aura peu de variations dans la mise en œuvre.

Le projet **REGILIENCE** a développé un référentiel de ressources financières disponibles au niveau européen et national pour soutenir la résilience et l'adaptation au niveau régional.



Créer de nouveaux modèles d'assurances

LE DÉFI

Le secteur de l'assurance joue un rôle souvent négligé mais important dans la réduction de l'exposition au risque des individus ou des ménages, des entreprises et des gouvernements face au changement climatique, en les protégeant contre les pertes financières. L'assurance influe sur les décisions quotidiennes liées aux infrastructures, à la planification, à l'utilisation des sols, etc. Cependant, des phénomènes climatiques de plus en plus fréquents et intenses menacent de perturber le marché de l'assurance, en plus de l'incertitude à long terme liée aux phénomènes climatiques à évolution lente. Actuellement, en Europe, seul un quart des pertes économiques totales causées par les événements climatiques sont assurées, entraînant un **déficit de protection** (la différence entre les pertes assurées et non assurées) qui doit être comblé. En même temps, les assureurs et les **réassureurs** considèrent le changement climatique comme le risque le plus important auquel ils sont confrontés. Il est également nécessaire de veiller à ce que l'assurance reste abordable et de réimaginer les contrats entre les assurés, les assureurs et les gouvernements, afin de faire du secteur de l'assurance un levier pour une adaptation transformatrice, tout en utilisant les dernières avancées technologiques (IA, modèles de projection, modèles de gestion des risques...).

RECOMMANDATIONS

Renforcer les **partenariats entre le secteur de l'assurance et les autorités publiques**, en termes de prévention et d'intervention (aussi en cas de catastrophes naturelles) pour une transition juste.

Mettre en place des incitations fiscales pour que les individus et les organisations agissent de **manière préventive**, afin d'assurer un système d'assurance adapté et juste en Europe.

Mieux combiner les **données climatiques géolocalisées existantes et la modélisation** pour cartographier les risques dans différentes zones, afin de pouvoir prendre des mesures préventives, de mettre en commun les données d'assurabilité et d'ajuster l'offre d'assurance tout en maintenant l'accessibilité financière.

Renforcer la collaboration public-privé pour une compréhension commune des priorités, et mettre à la disposition des assureurs les projets de **prévention des risques et de restauration de la nature** mis en place par les autorités locales afin d'ajuster les primes d'assurance pour les contrats dans ces communautés.

Adopter une définition commune et encourager une utilisation plus large de **l'assurance paramétrique**, qui passe d'une assurance contre l'ampleur des pertes (comme dans les polices traditionnelles) à une assurance contre la survenance d'événements spécifiques (tempêtes, tremblements de terre, etc.) en fonction de **l'ampleur de l'événement**, et simplifier les démarches administratives pour recevoir des indemnités.

Faciliter l'accès à la **réassurance** à des taux accessibles en utilisant les données climatiques pour une meilleure anticipation ; rendre les pools de réassurance publique plus résistants grâce à l'anticipation afin d'éviter une augmentation des coûts.

Intégrer **l'évaluation des risques climatiques à plus long terme** dans le cadre réglementaire et de surveillance plus large qui s'applique aux assureurs et aux réassureurs.

EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

Le « Climate Resilience Dialogue » vise à réduire le déficit de protection climatique et à trouver des moyens de stimuler l'investissement dans une bonne adaptation. Il réunit des assureurs, des réassureurs, des gestionnaires de risques, des autorités publiques et des régions, ainsi que des représentants des consommateurs.





Travailler avec la nature : solutions fondées sur la nature et adaptation fondée sur les écosystèmes

LE DÉFI

Presque toutes les sessions du Sommet ont rappelé que la nature est un allié et qu'il faut la traiter comme telle, en travaillant avec elle plutôt que contre elle. L'IPBES et le GIEC soulignent le rôle des solutions fondées sur la nature (SfN) dans la résolution des crises planétaires interconnectées. La Commission européenne, dans sa [définition](#) des SfN, reconnaît également les avantages d'une telle approche : elles sont rentables, offrent simultanément des avantages environnementaux, sociaux et économiques et contribuent à renforcer la résilience ; elles apportent plus de nature et de diversité, ainsi que des caractéristiques et des processus naturels dans les villes, les paysages et les paysages marins, grâce à des interventions adaptées au niveau local, efficaces en termes de ressources et systémiques. La stratégie d'adaptation de l'UE mentionne également les approches fondées sur les écosystèmes (AfE), qui se concentrent sur la restauration des écosystèmes naturels et des services écosystémiques afin de s'adapter au changement climatique. La déclaration de Liège et le Sommet ont abouti à un accord unanime sur l'adoption plus large de la SfN et de l'AfE dans les actions d'adaptation.



RECOMMANDATIONS

Soutenir la recherche d'une **approche multidimensionnelle** des solutions fondées sur la nature afin de mieux traiter plusieurs problèmes à la fois et de répondre aux besoins d'adaptation dans différents secteurs.

Encourager la restauration de la biodiversité dans les villes vertes pour réduire des risques (inondations, îlots de chaleur...), donnant la priorité à une meilleure utilisation et gestion des **ressources déjà disponibles**, dont les topographies locales, les systèmes hydrologiques, la flore et la faune.

Intégrer **les connaissances et les droits des populations autochtones** dans l'élaboration des politiques d'adaptation. Assurer la cohérence entre les stratégies de l'UE en matière d'adaptation au climat, de biodiversité et de forêts, afin de **mutualiser les co-bénéfices** entre les politiques qui font partie du paquet du Pacte vert.

Augmenter **le niveau de financement pour la restauration** dans le cadre de [la loi de l'UE sur la restauration de la nature](#), qui fixe comme objectif pour l'UE de restaurer au moins 20 % des zones terrestres et maritimes de l'UE d'ici 2030 et tous les écosystèmes qui en ont besoin d'ici 2050 ; utiliser les dispositions de la loi pour restaurer les forêts, en donnant la priorité à la régénération naturelle.

EXEMPLE DE BONNES PRATIQUES

Yes, We Plant est l'un des projets du gouvernement wallon : planter 4 000 km de haies et 1 million d'arbres en Wallonie.

La réhabilitation du poste HT de Jamiolle dans le cadre du **plan d'action pour la durabilité, ActNow, d'Elia** vise à rendre le terrain à son usage agricole d'origine tout en favorisant la biodiversité. Les plantes invasives sont éliminées, un étang est créé et des haies libres ainsi qu'un verger de 77 arbres sont plantés.

Les rivières et les forêts résilientes font partie des initiatives du **parc national de la Vallée de la Semois**. Ces initiatives comprennent plusieurs solutions basées sur la nature et des actions d'adaptation basées sur les écosystèmes. Elles sont basées sur des processus de consultation et de priorisation, prenant en compte les aspects socio-économiques, paysagers et patrimoniaux.



ASSOCIATION CLIMATE CHANCE
ASSOCIATION@CLIMATE-CHANCE.ORG
WWW.CLIMATE-CHANCE.ORG

